

France-Paris: Demolition of rolling stock
OJ S 132/2015 11/07/2015
Contract notice – utilities
Services

Directive 2004/17/EC

Section I: Contracting entity

I.1. Name and addresses

Official name: SNCF — direction du matériel

Postal address: 15 rue Traversière

Town: Paris Cedex 12

Postal code: 75580

Country: France

Contact person: Pôle MA AP (divison achats projets)

For the attention of: Fabien Denoyes

E-mail: fabien.denoyes@sncf.fr

Telephone: +33 153336078

Internet address(es):

General address of the contracting entity: <http://www.sncf.com/fournisseurs/achats-sncf>

Address of the buyer profile: <http://www.sncf.com/fournisseurs/achats-sncf>

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for a dynamic purchasing system) can be obtained from: the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Main activity

Railway services

I.3. Contract award on behalf of other contracting entities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting entity

Démantèlement de 104 rames de TGV Atlantique radiées sur site unique, avec élimination des déchets et valorisation des vieilles matières.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Prestation exécutée sur le site du soumissionnaire.

NUTS code FR France

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le Marché se compose de 2 volets distincts.

D'une part:

l'achat par SNCF Mobilités d'une prestation de dépollution, dégarnissage, retrait complet des Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA) et des Matériaux Contenant des Fibres Céramiques Réfractaires (MCFRCR) et découpe en vue de ferrailage de 104 rames de TGV Atlantique radiées de 12 véhicules chacune, soit 1 248 véhicules, sur le site du prestataire, avec élimination des déchets amiantés et non amiantés.

Chaque rame comprend ses bogies d'origine et anneaux d'intercirculation.

D'autre part:

la vente par SNCF Mobilités au même prestataire des vieilles matières valorisables issues de la prestation définie ci-dessus.

II.1.6. CPV code(s)

50229000 Demolition of rolling stock, 90650000 Asbestos removal services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le marché porte sur le démantèlement de 104 rames de TGV Atlantique, soit 1248 véhicules. Chaque rame est constituée de 2 motrices et 10 remorques voyageurs, soit 12 véhicules. Le marché prévoit une quantité ferme de 92 rames et une quantité optionnelle de 12 rames.

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Le marché prévoit en part optionnelle le démantèlement de 12 rames de TGV Atlantique.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 131 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le marché prévoit des garanties bancaires à première demande pour sécuriser les paiements qui s'effectuent avant la réalisation totale d'une prestation.

Les précisions sur les garanties demandées par la SNCF Mobilités seront apportées dans les documents du dossier de consultation.

III.1.2.

Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Les offres doivent être exprimées en Euros.

Concernant la partie «achat de prestation» du marché, les prix sont forfaitaires, fermes et non révisables pendant les 4 premières années du Marché, puis révisables 6 fois, de la cinquième à la dixième année du Marché.

Concernant la partie «vente des vieilles matières», les prix sont indexés sur les évolutions des indices utilisés.

Païement de la prestation par SNCF Mobilités au Titulaire, net par virement à échéance fixé à 60 jours de l'émission de la facture, émis après acceptation qualitative et quantitative des prestations et vérifications de la facture.

Païement des vieilles matières par le Titulaire à SNCF Mobilités, à l'échéance fixé à 30 jours de l'émission de la facture.

Financement sur fonds propres SNCF Mobilités.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les candidats sont autorisés à présenter une candidature individuelle ou en groupement. Il est toutefois indiqué qu'en cas de groupement, ce dernier devra nécessairement revêtir, pour la bonne exécution du marché, la forme d'un groupement solidaire.

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Le candidat, ou le cas échéant l'un des membres du groupement, doit être titulaire d'un certificat de qualification, tel qu'exigé par les dispositions spécifiques aux activités de confinement et de retrait d'amiante posées par le Code du Travail, articles R4412-129 et suivants.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (en cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

III.2.1.1 — Les pièces justifiant de l'existence légale de l'entreprise, avec le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (ou équivalent), de moins de 3 mois.

III.2.1.2 — L'imprimé DC1 intitulé «Lettre de candidature — Habilitation du mandataire par ses cotraitants» dûment complété et signé (1 imprimé DC1 par groupement le cas échéant).

III.2.1.3 — L'imprimé DC2 intitulé «Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement» dûment complété.

Ces documents sont à se procurer:

— par courrier à: Imprimerie Nationale BP 514 F-59505 Douai Cedex

— par télécopie au: +33 327082751.

— par Internet à: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

III.2.1.4 — Le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage à respecter et à faire respecter par les opérateurs travaillant pour son compte la déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les dispositions des huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment lorsque celles-ci ne sont pas intégrées dans les lois et règlements du pays où la production s'effectue. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.

Les huit conventions fondamentales de l'OIT sont les suivantes:

- la convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (C87, 1948);
- la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (C98, 1949);
- la convention sur le travail forcé (C29, 1930);
- la convention sur l'abolition du travail forcé (C105, 1957);
- la convention sur l'égalité de rémunération (C 100, 1951);
- la convention concernant la discrimination (emploi et profession, C 111, 1958);
- la convention sur l'âge minimum (C 138, 1973);
- la convention sur les pires formes de travail des enfants (C 182, 1999).

Voir: <<http://www.ilo.org/declaration/thedeclaration/lang--fr/index.htm>>.

Le cas échéant, une certification en matière de responsabilité sociale (norme SA 8000 ou tous les autres justificatifs regardés comme équivalents), attestant du respect de ces dispositions, est fournie par le candidat. Ce dernier précise le périmètre se rapportant à cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage de sites certifiés).

III.2.1.5 — Le candidat précise la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter à des tiers ainsi que les sous-traitants proposés (ce qui ne diminue en rien la responsabilité de l'opérateur économique principal), étant entendu que le marché ne permettra pas la sous-traitance des opérations de retrait d'amiante.

III.2.1.6 — Le candidat fournit le document récapitulatif de l'ensemble des pièces demandées selon le modèle pré-défini (cadre de réponse). Le candidat devra se procurer ce document auprès de l'acheteur projet dont les coordonnées figurent ci-dessous.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Lorsque les candidats veulent faire valoir les capacités d'autres opérateurs économiques, ils doivent justifier des capacités de ces opérateurs ainsi que du fait qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché.

Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (en cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

III.2.2.1 — Une déclaration indiquant, pour chacun des 3 derniers exercices disponibles, le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations faisant l'objet du marché: retrait de MCA et MCFCR sur des matériels ferroviaires.

III.2.2.2 — Une copie du dernier bilan, ou extraits de bilans, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

III.2.2.3 — Une déclaration indiquant, pour chacun des 3 derniers exercices, les effectifs moyens annuels de l'entreprise, dont les effectifs moyens annuels du personnel d'encadrement.

III.2.2.4 — Le cas échéant, une description de la consistance du lien financier qui lie la filiale à la maison-mère, la relation d'appartenance à tel groupe.

III.2.2.5 — Le cas échéant, une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

SNCF Mobilités se réserve le droit de faire réaliser, par un organisme tiers indépendant et

spécialisé, une enquête financière pour vérifier la santé économique, financière et la pérennité des candidats.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions: Lorsque les candidats veulent faire valoir les capacités d'autres opérateurs économiques, ils doivent justifier des capacités de ces opérateurs ainsi que du fait qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché.

Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (en cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

III.2.3.1 — La présentation d'une liste des principaux services de l'opérateur économique en matière de désamiantage, a minima dans le domaine du traitement de matériels ferroviaires radiés, effectués au cours des 3 dernières années, en indiquant: le montant, la date, le destinataire public ou privé, et la nature des matériels concernés. L'exécution satisfaisante des prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

III.2.3.2 — Une photocopie des certificats de qualifications professionnelles possédés, ou toute preuve de la capacité de l'opérateur économique, apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

III.2.3.3 — Le cas échéant, la mention des qualifications SNCF Mobilités (processus de qualification des fournisseurs de la SNCF décrit sur le site internet <http://www.sncf.com> — Fournisseurs — rubrique Devenir Fournisseur.)

III.2.3.4 — L'indication des titres d'études et professionnels de l'encadrement technique de l'opérateur économique.

III.2.3.5 — Le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage à prévenir et à maîtriser les risques environnementaux inhérents à ses activités. Le cas échéant, une certification en matière de management de l'environnement (ISO14001 et/ou règlement CE EMAS, et/ ou toute autre norme équivalente), attestant du respect de ces dispositions, est fournie par le candidat. Ce dernier précise le périmètre se rapportant à cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage de sites certifiés).

Le candidat avise ses sous-traitants et autres opérateurs travaillant pour son compte de ce que les dispositions considérées leurs sont applicables. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.

III.2.3.6 — Le candidat précise s'il a engagé des démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement.

III.2.3.7 — Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour exécuter le marché.

III.2.3.8 — Le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage à prévenir et à maîtriser les risques professionnels inhérents à ses activités. Le cas échéant, une certification en matière de management de la santé et de la sécurité au travail (OHSAS18001 et/ou ILO-OSH 2001 ou toute autre norme équivalente), attestant du respect de ces dispositions, pourra être fournie par le candidat. Ce dernier précisera le périmètre se rapportant à cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage des sites certifiés).

III.2.3.9 — Le certificat de qualification propre aux activités de confinement et de retrait d'amiante du candidat, ou le cas échéant de l'un des membre du groupement, tel que posé par le Code de Travail, articles R4412-129 et suivants.

III.2.3.10 — L'engagement du candidat à mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour maintenir la validité dudit certificat de qualification propre aux activités de confinement et de

retrait d'amiante.

III.2.3.11 — Le candidat doit présenter les moyens, méthode et ingénierie, lui permettant notamment de définir les gammes de travail et la formation de son personnel dans le cadre de l'exécution du marché, et attestant de l'expertise du candidat dans le domaine du retrait de Matériaux Contenant de l'Amiante et de Matériaux Contenant des Fibres Céramiques Réfractaires.

III.2.3.12 — Le candidat démontre sa capacité à réaliser l'ensemble des prestations du marché sur un site unique, et apporte une description de son site unique.

III.2.3.13 — Le candidat démontre que son site permet de disposer, au plus tard 15 mois après la notification du Marché, d'une capacité de réception et de stationnement de 1100 mètres linéaires de voies ferrées, sur une voie ou deux voies de 550 mètres, en plus des emplacements occupés par la rame en cours de traitement.

III.2.3.14 — Le candidat démontre que son site dispose, dès la phase de candidature, d'un embranchement actif au Réseau Ferré National français permettant un acheminement des rames par SNCF Mobilités via un itinéraire accessible aux TGV.

III.2.3.15 — Le candidat démontre que son site dispose, dès la phase de candidature, d'une voie ferrée de réception dont le rayon de courbure est à minima de 190 mètres.

En phase de candidature, SNCF Mobilités se réserve le droit de réaliser ou de faire réaliser des audits qualité chez le candidats.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Le certificat de qualification propre aux activités de confinement et de retrait d'amiante, tel que posé par le Code du Travail, articles R4412-129 et suivants.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures): no

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of the criteria stated in the specifications or in the invitation to tender or to negotiate

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting entity

12027 / MAP-FD

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents

(except for a DPS)

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 23.7.2015 - 17:00

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

31.7.2015 - 12:00

IV.3.5. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.7. Conditions for opening of tenders

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Le candidat doit impérativement remplir le «cadre de réponse» mentionné en III.2.1.6, à joindre à sa candidature. Ce document est à demander impérativement par mail (fabien.denoyes@sncf.fr) au contact mentionné au I.1 avant le 23.7.2015 à 17:00.

Les actes de candidatures doivent être transmis exclusivement à l'adresse indiquée au point I.1, en précisant impérativement le point de contact et le nom de l'acheteur, exclusivement dans une enveloppe reprenant l'intitulé mentionné à la section II.1.1 du présent avis, la date limite de réception des candidatures indiquée au point IV.3.4 du présent avis, ainsi que la mention «ne pas ouvrir avant la DLRC».

Toute candidature ne respectant pas le formalisme pré-cité est rejetée sans être analysée. Après examen des documents, SNCF évalue la capacité du candidat et sélectionne les candidats aptes à présenter une offre.

Le candidat doit être en mesure de justifier des pouvoirs de son représentant sur requête de la SNCF.

La partie «achat de prestation de démantèlement» du Marché est soumise aux dispositions du Cahier des Clauses et Conditions Générales (CCCG) applicables aux marchés de prestation de service de SNCF, disponible sur le site <http://www.sncf.com/fr/fournisseurs/documents-utiles>.

La partie «valorisation des vieilles matières» du Marché est soumise aux dispositions du Cahier des Clauses et Conditions Générales (CCCG) applicables aux vente de matières, disponible sur le site <http://www.sncf.com/fr/fournisseurs/documents-utiles>.

La candidature ainsi que tout échange d'informations doivent être rédigées en français.
L'examen des variantes est subordonné à la remise d'une offre de base conforme aux prescriptions du cahier des charges.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal de grande instance
Postal address: 4 boulevard du Palais
Town: Paris Cedex 01
Postal code: 75055
Country: France
Telephone: +33 144325151
Internet address: <http://www.tgi-paris.justice.fr/>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal de grande instance
Postal address: 4 boulevard du Palais
Town: Paris Cedex 01
Postal code: 75055
Country: France
Telephone: +33 144325151
Internet address: <http://www.tgi-paris.justice.fr/>

VI.5. Date of dispatch of this notice

7.7.2015